

INDICATEURS DE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE

Au total, 18 indicateurs de performance administrative ont été retenus pour évaluer et suivre la performance de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Ces indicateurs sont associés à 5 des 29 objectifs de la Stratégie (1,2, 6, 18 et 25). Parmi ceux-ci, 10 indicateurs ([en bleu dans la liste](#)) font l'objet d'une collecte annuelle distincte auprès de l'ensemble des ministères, organismes et entreprises d'État visés par la Loi sur le développement durable.

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	INDICATEURS DE PERFORMANCE ADMINISTRATIVE
1. Mieux faire connaître le concept et les principes du développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.	Taux des ministères et organismes participant aux mécanismes de concertation gouvernementaux liés à la démarche de développement durable.
	Taux des ministères et organismes participant aux activités incontournables.
	Taux d'appropriation par les ministères et organismes des outils d'aide à la décision et à l'analyse de projets.
	Taux du personnel des ministères et organismes sensibilisé à la démarche de développement durable.
	Taux du personnel des ministères et organismes ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans ses activités régulières.
	Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par la population.
	Taux de notoriété de la Loi sur le développement durable par le personnel de l'Administration.
2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.	Taux des ministères et organismes ayant intégré leur bilan de développement durable dans leur rapport annuel.
	Nombre et distribution des ministères et organismes ayant réalisé des actions relatives aux objectifs gouvernementaux et nombre d'actions.
	État d'avancement du portrait du développement durable au Québec.
6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.	Taux des ministères et organismes ayant adopté un cadre ou un système de gestion environnementale.
	Taux des ministères et organismes contribuant à l'atteinte des objectifs environnementaux nationaux.
	Taux des ministères et organismes contribuant à l'adoption gouvernementale de pratiques d'acquisitions écoresponsables.
	État d'avancement de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.
18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	État d'avancement du Plan gouvernemental d'accompagnement conseil des acteurs qui soutiennent la dynamique territoriale de la démarche de développement durable.
	Taux de chaque type d'organisations (entreprises, municipalités, réseau de la santé et réseau de l'éducation) ayant adopté une démarche de développement durable.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Participation (nombre, types, ...) aux occasions d'échange avec la population et les organisations pour valider la démarche québécoise de développement durable.